



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Bruxelles, le 11 juillet 2013

CM 3731/13

**CONSULT
CES
CDR**

COMMUNICATION

CONSULTATION

Correspondant : dri.consult@consilium.europa.eu

Tél. : +32.2-281.4498, Mme KOSKI, Direction Relations interinstitutionnelles

Objet: **Consultation du Comité économique et social européen, par le Conseil,
Consultation du Comité des régions, par le Conseil**

**sur une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil
modifiant le règlement (CE) n° 261/2004 établissant des règles communes
en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus
d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, ainsi que
le règlement (CE) n° 2027/97 relatif à la responsabilité des transporteurs
aériens en ce qui concerne le transport aérien de passagers et de leurs bagage**

[réf. 2013/0072 (COD) - COM(2013) 130 final - doc. 7615/13]

Conformément procédure arrêtée par le Conseil (cf. article 12, point 2. c) de son règlement intérieur), nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil consultation en objet.

Bien vouloir me faire connaître avant le **16 juillet 2013 à 12h00** par e-mail (dri.consult@consilium.europa.eu) si observations à formuler.

Si aucune observation formulée dans délais précités, décision acquise.